



RESIDENCE D'ARTISTE. APPEL A PROJET - 2014 -

OBJET

Résidence d'artiste 2014 à la *Ferme de Chosal*, dans le cadre de son *Pôle Land Art Départemental (PLAD)*, pour la création d'une œuvre d'art contemporain implantée dans ses espaces naturels, sur son sentier d'œuvres.

CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE

La Ferme de Chosal, est un E.S.A.T (Établissement et Service d'Aide par le Travail) agricole situé en Haute-Savoie, à 20 km au nord d'Annecy qui accueille en insertion des personnes avec un handicap mental.

L'établissement est très concerné par la question environnementale. Sa réflexion, sur la relation entre activités humaines et écosystèmes, se traduit par un projet de développement durable. Le développement durable concilie l'écologie, l'économique et le social et tente d'établir un cercle vertueux entre ces trois pôles. Cet état d'esprit s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'équité et de respect des différences.

Au sein de ces enjeux l'art et la culture doivent avoir leur place.

Avec la création du PLAD (Pôle Land Art Départemental), la Ferme de Chosal place l'art contemporain et la culture au cœur de son projet d'établissement, en l'ouvrant à de larges publics, dans un souci de décroisement, d'échange et de rencontre.

Les travailleurs de l'ESAT sont étroitement associés à l'organisation et au développement du PLAD. Cette démarche, liée à une dynamique innovante dans un établissement d'insertion, crée un pôle culturel dont la qualité et l'originalité le dote d'une place crédible et majeure dans le maillage départemental des réseaux de l'art contemporain et du tourisme culturel.

Le PLAD : un projet artistique de qualité, en milieu rural et rayonnant sur l'ensemble du département de la Haute-Savoie. Le PLAD est membre du *Réseau Départemental pour l'Art Contemporain de Haute-Savoie*.

LE SENTIER PERMANENT D'ŒUVRES CONTEMPORAINES DE LAND ART /ART ET NATURE

Ce sentier se constitue progressivement. Il est la trame permanente du PLAD. Les œuvres, dans leurs diversités, témoignent des enjeux et des questions relatives aux liens de l'homme avec la nature, dans un cadre de développement durable.

Le sentier est accompagné d'un dispositif de médiation important en direction de tous les publics et notamment des publics scolaires. La médiation traite de l'œuvre elle-même mais aussi de l'environnement naturel dans laquelle elle s'inscrit.



CADRE DE LA RESIDENCE

Dans le cadre du Pôle Land Art Départemental, la Ferme de Chosal, propose à un artiste une résidence où il sera invité à créer une œuvre n'ayant pas vocation à pérennité mais devant être opérationnelle et visible en son entité au moins 6 mois.

C'est le lien à la terre et au vivant qui porte les fondements de l'ensemble des valeurs et des actions du projet social d'insertion de la Ferme de Chosal. Le PLAD, inscrit dans cette dynamique, a pour vocation d'être un lieu ressource et de création contemporaine « art et nature », largement ouvert à tous les publics et rayonnant sur l'ensemble du département de la Haute-Savoie.

IMPULSION THEMATIQUE GENERALE DU PLAD

L'œuvre attendue témoignera des enjeux et des questions relatives aux liens de l'Homme avec la nature. L'œuvre sera originale et en adéquation avec les valeurs de développement durable et le principe de promotion des bonnes pratiques environnementales portées par l'établissement.

POUR CET APPEL A PROJET 2014, DEUX AXES D'INTEGRATION DES TRAVAILLEURS DE CHOSAL DANS LE PROCESSUS DE CREATION SONT ATTENDUS.

A : CADRE DE RENCONTRE ENTRE L'ARTISTE ET LES TRAVAILLEURS DE L'ESAT.

C'est là un élément fondamental du cahier des charges qui encadre chaque appel à projet annuel.

L'artiste est invité à inscrire la participation des travailleurs handicapés de la ferme de Chosal dans la réalisation technique de son œuvre, d'une manière ou d'une autre et quels qu'en soient la démarche, le médium ou le sujet.

Le projet et la conception de l'œuvre intégreront donc la possibilité de cette participation technique et en favorisera un contenu le plus intéressant possible pour les travailleurs handicapés de l'ESAT.

L'artiste est également invité à se rendre disponible aux rencontres et échanges, formels et informels, créés ou à créer avec les travailleurs de la ferme de Chosal et l'équipe d'encadrement de l'ESAT.

B : CADRE ARTISTIQUE INTRINSEQUE - CREATION D'UNE ŒUVRES DE TYPE PARTICIPATIVE (OU RELATIONNELLE)

C'est là une inflexion artistique particulière donnée à l'appel à projet 2014.

L'artiste est invité à développer un processus de création impliquant, d'une manière ou d'une autre, et pour le moins les travailleurs de la Ferme de Chosal. Il s'agit là d'une impulsion liée à l'identité même de l'œuvre. L'œuvre, ne peut exister et avoir un sens que si elle intègre l'Autre dans son processus d'élaboration et dans ce qu'elle est. Nous parlons donc là d'une démarche artistique qui en elle-même est de type participatif (ou relationnel) et qui intègre l'Autre comme une des composantes de l'œuvre.

Cet aspect est distinct (et complémentaire) du cadre précédent.



PERIODE /DUREE DE LA RESIDENCE / PRESENCES

La résidence se développera entre juin et septembre 2014.

La présence minimale sur site demandée à l'artiste est au moins de 12 jours continus ou discontinus.

La participation des travailleurs de la Ferme de Chosal ne pourra pas se faire sur les temps de travail.

L'inauguration de l'œuvre se déroulera le 27 septembre 2014, de façon concomitante à l'inauguration d'une autre œuvre (celle-ci pérenne) sur le sentier de Land Art. L'artiste s'engage à être présent à cette date et à ce que l'installation finale soit terminée.

CAHIER DES CHARGES

Écologie de l'œuvre

Inscrit dans un réseau éco touristique et sous la vigilance de spécialistes environnementaux, les bonnes pratiques écologiques, de la conception à l'installation des œuvres, sont incontournables.. L'impact de l'œuvre sur le milieu d'implantation devra être neutre.

Une partie du travail pourra être réalisée ailleurs que sur le site, toutefois, le projet en prise direct avec le milieu d'implantation et réalisé in situ sera privilégié.

Lieux d'implantation

Le choix précis du lieu d'implantation de l'œuvre se fera en concertation avec l'artiste sur le terrain, dans un souci d'harmonisation à la linéarité du sentier d'œuvres et en fonction des contraintes locales ou de conflits d'usage avec les activités de la ferme.

Installation/ Présences/ Déplacements

-L'artiste sera sollicité hors temps de production pour des moments de rencontre avec les résidents. Ces temps sont importants et ils pourront se prendre entre autres au moment des repas

-L'artiste s'engage à être présent à l'événementiel du 27 septembre, toute la journée pour la fête d'inauguration et à accepter un reportage photographique qui servira à l'édition de documents de communication.

Matériel/ Déplacements

-L'artiste se déplacera avec son propre matériel et devra être autonome dans la progression de son travail. Possibilité cependant de mises à disposition par la Ferme de Chosal d'un certain nombre de matériel - à convenir en amont. Les noter en annexe du dossier de candidature.

-Les déplacements sur place seront à la charge de l'artiste ainsi que toute location de matériel ou de véhicule.

Matériaux

Ils ne devront pas occasionner de pollution dans le milieu d'installation.

Leur impact écologique sera pris en compte

-Avant/ nature du matériau

-Pendant/ sur le terrain

-Après/ résidus

-La démarche d'achat des matériaux est de la responsabilité de l'artiste.

Finalisation

-L'œuvre achevée devra être fidèle au projet présenté.

Sa pérennité demandée pour l'installation est de 6 mois.

Au-delà de ce temps, La Ferme de Chosal se réserve le droit de les conserver et de les promouvoir ou sans autre préalable et sur sa seule décision d'éliminer les œuvres qui ont perdu leur intégrité.

Médiation

-Le sentier est accompagné d'un dispositif de médiation en direction de tous les publics et notamment des publics scolaires.

- L'artiste sera sollicité pour concourir à l'élaboration des contenus de ces médiations.

Accueil / Intendance

Les repas seront pris avec les résidents et les éducateurs et seront à la charge des organisateurs.

L'hébergement assuré sur le site est à convenir selon nécessité

Assurances

-L'artiste reste responsable de ses assurances professionnelles

-L'œuvre ne sera pas assurée.

Cadre financier

Une indemnité totale de 3550 €, comprenant la prestation artistique, l'acquisition de l'œuvre et ses droits de représentation, les frais de production et le défraiement des déplacements sera versée à l'artiste suivant les modalités de la convention.

Convention

Suite à la sélection définitive, une convention sera adressée à l'artiste et signée par les deux parties. Ce document devra être renvoyé par retour de courrier.

Cette convention pourra être résiliée en cas de non respect des engagements de l'artiste et cela sans droit à aucune indemnité.

-Le candidat devra pouvoir justifier de son statut d'artiste en produisant copie de son affiliation à la Maison des Artistes (ou à l'AGESSA) ou à un organisme similaire s'il est étranger ou non résident en France.

SELECTION /comité/ déroulé /critères

Comité

- Le choix de l'artiste se fera par une commission réunissant des experts professionnels de l'art contemporain, des professionnels éducatifs animateurs du projet général de la Ferme de Chosal, des résidents handicapés et des représentants des partenaires.

Critères

- Qualité artistique générale du projet.
- Originalité de la démarche de création et de l'œuvre.
- Pertinence et bien fondé de la proposition.
- Qualité du processus de création de type participatif de l'œuvre conformément au cahier des charges 2014
- Ampleur et impact de l'installation sur son milieu.
- Capacité du projet à impliquer et concerner les résidents collaborateurs et le public.
- Adéquation du projet avec les valeurs promues par l'établissement et son orientation « développement durable ».
- Capacité de l'œuvre à jouer un rôle de support pédagogique et de sensibilisation écotouristique.
- Qualité technique du projet lui assurant notamment la sécurité et la pérennité attendue.

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER

A/ - La fiche de renseignements ci dessous dûment remplie.

B/ - Un curriculum vitae d'artiste

- Si retour souhaité du dossier, joindre une enveloppe suffisamment affranchie libellée à l'adresse de l'artiste. Le cas échéant, le dossier ne sera pas renvoyé. L'artiste sera prévenu par mail.

C/ - La description du concept de l'œuvre, de son dispositif et de ses principes de formalisation.

D/ - Sur un format A3 maximum le projet d'installation (dessin, photo, photomontage précis) avec légende : un titre et un texte explicatif court.

- A part, sur un format A4, une note explicative plus importante avec une fiche technique détaillée présentant les matériaux, les dimensions de l'œuvre, le type d'emplacement souhaité, l'évaluation des besoins en matériel ou aides éventuelles.

E/ - A part, 3 visuels de format A4 maximum présentant des œuvres déjà réalisées.

Date limite d'envoi des dossiers : le 15 mars 2014 (le cachet de la poste faisant foi)

Note: Les documents doivent nous parvenir en PDF mais aussi sur papier imprimé pour des facilités de consultation et de manipulation par les travailleurs handicapés de la Ferme.



FICHE DE CONTACT

A REMPLIR PAR L'ARTISTE ET A RENVOYER AVEC LE PROJET :

Nom

Prénom :

Adresse :

Ville :

Pays :

Tel. Fixe :

Tel. Portable :

Courriel @ :

Site Internet :

N° SIRET ou Maison des artistes :

Rappel: *Joindre une enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse de l'artiste pour le retour du dossier, si souhaité.*

Dossier de candidature

Adresser à :

PLAD

La Ferme de Chosal- ESAT

74350-Copponex

Et

hebergement@fermedechosal.org

Contact/ Renseignements

regine.raphoz@wanadoo.fr

tel (+33)633 695 822

Appel téléchargeable sur le site de la ferme de Chosal

<http://www.fermedechosal.org/>

PLAD - espace pro-